

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

# DÉCISION

N° 2024 - 039

**Objet : Contrat d'entretien et de maintenance de 4 portails coulissants, 14 portes de garages et 6 barrières levantes**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-8,

Considérant que le contrat actuel arrive prochainement à échéance.

Considérant que plusieurs bâtiments de la commune sont équipés de portails coulissants, de portes de garages et de barrières levantes.

Considérant la proposition de contrat présentée par la société HORIZON AUTOMATISME.

Considérant que cette société possède les qualifications nécessaires à la réalisation des prestations demandées.

## D É C I D E

**ARTICLE 1 :** De conclure un contrat d'entretien et de maintenance avec la société HORIZON AUTOMATISME, située Parc d'Activité des Verts Prés, lot 14, 8, Bis Route des Creuses CRAN GEVRIER 74960 ANNECY.

Ce contrat d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, renouvelable tacitement deux fois, comprend deux visites annuelles pour un montant de 4 420,00 € HT annuel soit 5 304,00 € TTC annuel. Le tarif des interventions, hors visites habituelles, est de 80,00 € HT par heure de travail, soit 96,00 € TTC et le forfait de déplacement s'élève à la somme de 60,00 € HT, soit 72,00 € TTC.

**ARTICLE 2 :** De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat à intervenir avec l'entreprise.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 08/04/2024

Le Maire,  
Patrick ANTOINE,

Le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte télétransmis en sous-préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois, le  
publié ou notifié le

